

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

Le régime social des indépendants (RSI)

Déclaration du groupe des entreprises

S'il y a bien une question qui préoccupe les travailleurs non-salariés, c'est celle du RSI. Ces dernières années, le régime du RSI a cristallisé de nombreuses critiques et rancœurs de la part des chefs d'entreprises qui y sont affiliés. Car si tous n'ont pas de difficultés les dysfonctionnements sont nombreux.

Nos organisations sont extrêmement sensibles à ce sujet car nos représentants sont quotidiennement impliqués pour accompagner ceux qui sont confrontés à ces complexités et qui vivent parfois de véritables drames professionnels et personnels.

Nous avons d'ailleurs à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme pour faire en sorte que la situation s'améliore et sur certains points, il y a eu des avancées. Pour autant, aujourd'hui, le régime ne fonctionne pas encore comme il devrait et les marges d'amélioration sont grandes.

Pourtant malgré ces difficultés, les Travailleurs non-salariés (TNS) sont attachés à leur régime et souhaitent qu'il perdure. Tout ceci explique certainement que nous ayons été exigeants avec la rapporteure lors de la rédaction de l'avis. Et je tiens à la remercier pour son écoute, en section et en dehors et cela dans des délais particulièrement contraints.

La technicité des sujets n'a pas toujours facilité les débats et notamment sur un point qui a soulevé de nombreux débats et auquel nous sommes particulièrement attachés. Il s'agit de l'auto-déclaration et de l'auto-liquidation des cotisations.

Nous sommes donc satisfaits que le texte reprenne le principe d'une expérimentation de l'auto-liquidation, mais nous regrettons vivement l'énumération des inconvénients d'une telle procédure, avant même sa mise en œuvre, sans qu'ils soient contrebalancés par ses nombreux avantages pour l'indépendant et l'État comme :

- une meilleure cohérence et fluidité dans le paiement et le traitement des cotisations,
- une gestion des contentieux améliorée,
- et au final moins de contentieux injustifiés.

De plus, le fait que si l'expérimentation se révélait positive la mise en œuvre ne soit qu'optionnelle ne semble pas cohérent.

Nous soutenons l'essentiel des autres propositions notamment celles qui vont dans le sens d'une meilleure information et d'un accompagnement renforcé, même si nous aurions pu aller plus loin et notamment évoquer les questions de gouvernance.

Comme je l'ai précisé précédemment, cet avis est important pour nous car les préconisations faites concernent directement plus de 2 millions de cotisants chefs d'entreprises et plus de 6 millions de ressortissants. Nous en attendions beaucoup et même si nous regrettons que l'avis ne réponde pas complètement à la saisine sénatoriale, le groupe des Entreprises a voté favorablement l'avis.